



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 Juillet 2020

Le 17 Juillet 2020 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la salle des loisirs, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. DATTÉE Pierre, Maire.

Présents : M. DATTÉE Pierre, Maire, Mmes : BASILE Anne-Marie, COLLÉAUX Jeannine, DATTÉE Catherine, MOYER Chantal, MM : DANTON Jérémie, LECLERCQ Pierre-Yves, MÉRILLON Franck, RÉMON Stéphane, TREMBLAY Olivier, VERGEON Laurent.

Excusés ayant donné procuration : MM : BODET Samuel à M. VERGEON Laurent, MARTINEZ Christophe à M. DATTÉE Pierre, PINET Yves à Mme COLLÉAUX Jeannine
Excusé : M. VAUDOUR Michel.

Secrétaire de séance : M. RÉMON Stéphane

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.

Budget de la Commune:

- Editions Prost: achat de 14 livre "votre commune" pour un montant de 66,46 € TTC.
- Proludic: achat de plancher Diabolo pour jeu à l'aire de jeux pour un montant de 247,82 € TTC.
- La flore des jardins: taille des deux charmes à l'entrée de la salle des loisirs + taille des branches basses et élagage des érables le long du city park pour un montant de 1 072,80 € TTC.

Budget eau:

- L'Eaum'Elec: mise en oeuvre d'un contact anti intrusion au château d'eau pour un montant de 1 200 € HT.

Budget de l'assainissement collectif:

- Prolians: achat de 50 combinaisons jetables pour un montant de 268 € HT.
- Saur: mise à niveau des équipements de sécurité et levage du poste de relevage station d'épuration pour un montant de 2 450 € HT.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2020

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

036/2020 - Choix de l'entreprise pour la rénovation du réseau d'assainissement collectif.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'avant-projet des travaux de rénovation du réseau d'assainissement collectif a été approuvé le 17 janvier 2020.

En application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, Infrastructures Concept a lancé une consultation en procédure adaptée pour ces travaux.

Suite à la publicité faite, sept entreprises ont déposé une proposition pour les travaux suivants:

Tranche Ferme : « Rue Camille Mortier »

Tranche Optionnelle n°1 : « Rue des Ecoles »

Tranche Optionnelle n°2 : « Secteur rue du Pont »

Suite à la publicité faite, Infrastructure Concept a présenté les sept offres reçues, lors de la commission eau et assainissement qui s'est réunie le 3 juillet 2020 et a dressé le tableau suivant les propositions reçues, montant en HT:

L'analyse des candidatures est faite selon les dispositions de l'article R.2143-3 du Code de la Commande Publique au regard des seuls éléments fournis par les candidats.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : -

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

| TRANCHE FERME + T01 + T02 | |
|----------------------------------|-------------------------|
| Entreprises | Montant total HT |
| Réha Assainissement | 100 433,75 € |
| Atec | 107 901,50 € |
| Atlantique Réhabilitation | 122 255,00 € |
| Telerep | 149 948,00 € |
| M3R | 118 972,00 |
| Subterra | 153 235,00 € |
| Seirs | 141 413,06 € |

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique (contenu du mémoire technique) : sur 60 %
- Montant des prestations : sur 40 %

Total de la notation : sur 100 %

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée par l'addition des résultats de chaque critère en application des formules de calcul:

| TRANCHE FERME + T01 + T02 | | | | |
|----------------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------|
| Classement | Entreprise | Valeur Technique (60 pts) | Montant des prestations (40 pts) | Total Notation |
| 1er | Réha Assainissement | 56,25 | 40,00 | 96,25 |
| 2e | Atec | 56,25 | 37,23 | 93,48 |
| 3e | Atlantique Réhabilitation | 56,25 | 32,86 | 89,11 |
| 4e | Telerep | 60,00 | 26,79 | 86,79 |
| 5e | M3R | 51,25 | 33,77 | 85,02 |
| 6e | Subterra | 45,00 | 26,22 | 71,22 |
| 7e | Seirs | 41,25 | 28,41 | 69,66 |

Au vu de l'analyse détaillée ci-dessus et du jugement des offres réalisé par application des critères qui sont mentionnés dans le Règlement de Consultation, le Maire propose de retenir pour la réalisation des travaux l'entreprise Réha Assainissement, mieux disante sur les critères de prix et de valeur technique, pour un montant de base de 100 433,75 € HT soit 120 520,50 € TTC.

Le Maire rappelle au conseil que 140 000 € ont été inscrit au budget 2020 de l'assainissement et qu'un emprunt de 85 000 € est prévu également à ce même budget pour 2020.

Le Maire propose donc de retenir la proposition avec options de l'entreprise Réha Assainissement, soit 100 433,75 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition tranche Ferme : « Rue Camille Mortier », la tranche Optionnelle n°1 : « Rue des Ecoles » et la tranche Optionnelle n°2 : « Secteur rue du Pont » de l'entreprise Réha Assainissement, classée la plus avantageuse, et autorise le maire à signer le marché correspondant.

037/2020 - Choix de la banque pour l'emprunt des travaux d'assainissement collectif inscrit au budget 2020 d'assainissement collectif.

Un emprunt d'un montant de 85 000 € est inscrit au budget d'assainissement collectif pour le financement des travaux de rénovation du réseau d'assainissement collectif prévus au budget.

Le Maire présente au conseil les propositions reçues de la Caisse d'épargne Loire Centre, Banque Populaire Val de France, du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel.

Toutes les propositions sont à taux fixe et avec des durées de remboursement de 15 ans et 20 ans:

| Banque | 15 ans | | | 20 ans | | |
|-------------------------|--------|-------------|-------------------|--------|-------------|-------------------|
| | Taux | Coût Annuel | Coût des intérêts | Taux | Coût Annuel | Coût des intérêts |
| <u>Caisse d'Epargne</u> | 0,83 % | 6 032,60 € | 5 489 € | 0,97 % | 4 680,72 € | 8 614,40 € |
| <u>Banque Populaire</u> | 0,88 % | 6 055,12 € | 5 826,71 € | 1,01 % | 4 699,04 € | 8 980,74 € |
| <u>Crédit Agricole</u> | 0,53 % | 5 909,90 € | 3 648,50 € | 0,62 % | 4 532,09 € | 5 641,80 € |
| <u>Crédit Mutuel</u> | 1,28 % | 6 237,08 € | 8 556,20 € | 1,45 % | 4 903,64 € | 13 072,80 € |

Les propositions du Crédit Agricole sont les plus intéressantes et l'annuité d'un emprunt de 15 ans paraît supportable par le budget de l'assainissement collectif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition du Crédit Agricole pour un prêt de 85 000 € d'une durée de 15 ans et autorise le Maire à signer le contrat correspondant à un taux fixe de 0,53 % et échéance annuelle.

038/2020 - Fixation de la participation aux frais de fonctionnement de l'école pour la scolarisation d'enfants d'autres communes pour l'année scolaire 2020 - 2021.

Il convient de réactualiser les tarifs de participation pour la scolarisation à Saunay d'enfants d'autres communes à compter de la rentrée scolaire 2020/2021.

Le Maire présente au Conseil le coût de scolarisation à la charge de la Commune, établi à partir du compte administratif 2019 des dépenses de fonctionnement. Celui-ci s'élève à 911,92 € pour un élève en classe élémentaire et à 2 045,99 € pour un élève en classe maternelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe pour l'année scolaire 2020/2021 le montant de la participation décidée lors du Conseil du 26 mai 2006 :

- à 911,92 € pour un élève de classe élémentaire,
- à 2045,99 € pour un élève de classe maternelle.

039/2020 - Fixation des tarifs cantine et garderie périscolaire pour l'année scolaire 2020-2021.

Il est rappelé au Conseil que pour l'année scolaire 2019-2018, les tarifs facturés aux familles pour la cantine et la garderie sont :

- Cantine : √ maternelles 3.28 € TTC
 √ primaires 3.45 € TTC
 √ adultes 4.18 € TTC

Garderie : √ demi-journée 1.47 € TTC
√ quart d'heure 0.32 € TTC

Il est proposé, pour l'année 2020-2021 de ne pas augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2020-2021, pour la cantine et la garderie périscolaires :

Cantine : √ maternelles 3.28 € TTC
√ primaires 3.45 € TTC
√ adultes 4.18 € TTC

Garderie : √ demi-journée 1.47 € TTC
√ quart d'heure 0.32 € TTC

040/2020 - ALSH : période d'ouverture et fixation des tarifs pour l'année scolaire 2020-2021

Le Maire propose au conseil de se positionner, comme les années précédentes, sur les périodes de fonctionnement pour l'année scolaire 2020-2021 et sur la fixation des tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide que, pour l'année scolaire 2020-2021, l'ALSH sera ouvert:
 - les mercredis de septembre 2020 à juin 2021 pendant la période scolaire,
 - une semaine aux vacances de Toussaint, du lundi 19 octobre 2020 au vendredi 23 octobre 2020,
 - une semaine aux vacances de Février, du lundi 22 février 2021 au vendredi 26 février 2021,
 - une semaine aux vacances de Pâques, du lundi 26 avril 2021 au vendredi 30 avril 2021,
 - quatre semaines en Juillet, du mardi 6 juillet au vendredi 30 juillet 2021 inclus.
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l'UFCV et le cahier des charges annexé, en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, s'agissant d'un marché de service.
- fixe les tarifs journaliers suivants, pour l'année scolaire 2020-2021 :

pour une journée:

- pour les enfants de la Commune et ceux des Communes riveraines scolarisés à Saunay:
 - 1% du quotient familial pour les quotients familiaux inférieurs 830 €
 - 1,20% du quotient familial pour les quotients familiaux supérieurs ou égaux à 831 €, avec un minimum de 3,5 € / jour et un maximum de 14 € / jour,
- pour les enfants d'autres Communes : 17 € / jour

041/2020 - Décision modificative n°1 au budget de la commune

Le Maire rappelle au Conseil que 1 100 € TTC ont été inscrits au budget 2020 pour l'achat d'illuminations de Noël.

Lors de la réunion de la commission fêtes, sports et loisirs il a été décidé de réaliser un achat d'illumination de Noël d'un montant d'environ 1 900 € TTC.

Par ailleurs, une démonstration d'une machine à désherber les bordures de trottoir a été réalisée par l'entreprise Cloué le 16 juillet dernier avec l'agent communal et des membres du Conseil Municipal. Cette démonstration a été convaincante, par conséquent l'achat de cette machine à désherber pourra se faire prochainement pour un coût d'environ 1 500 € TTC.

Il convient donc d'augmenter de 2 900 € les crédits prévus pour ces investissements.

Il est donc nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2020 :

Section d'investissement :

Dépenses :

- 21578 autre matériel et outillage de voirie: augmentation de 900 €
- 2188 autres immobilisations corporelles : augmentation de 2 000 €
- 2315 opération 45 voirie 2020 : diminution de 2 900 €.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2020:

Section d'investissement :

Dépenses :

- 21578 autre matériel et outillage de voirie: augmentation de 900 €
- 2188 autres immobilisations corporelles : augmentation de 2 000 €
- 2315 opération 45 voirie 2020 : diminution de 2 900 €.

042/2020 - Décision modificative n°1 du budget du service de l'eau

Le Maire indique au Conseil :

- qu'il convient d'inscrire des crédits pour mise en oeuvre d'un contact anti intrusion sur la porte du château d'eau.

Il est donc nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget du service de l'eau 2020 :

Section d'investissement:

Dépenses :

- Chapitre 21 Immobilisations corporelles, article 21311 bâtiments d'exploitation : augmentation de 1 200 €.
- Chapitre 23 Immobilisations en cours, article 2315 installations, matériel et outillage techniques : diminution de 1 200 €.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'apporter les modifications suivantes au budget du service de l'eau 2020:

Section d'investissement:

Dépenses :

- Chapitre 21 Immobilisations corporelles, article 21311 bâtiments d'exploitation : augmentation de 1 200 €.
- Chapitre 23 Immobilisations en cours, article 2315 installations, matériel et outillage techniques : diminution de 1 200 €.

043/2020 - Autorisation de recrutement de Madame Fanny SAULAS en CAE PEC.

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu la loi n°2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au Contrat Unique d'Insertion,

Vu le décret du 2 août 2017, nommant Monsieur Jean-Marc FALCONE, Préfet de la Région Centre-Val de Loire,

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu l'arrêté n°17-271 du 19 décembre 2017 fixant dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion(CUI) le montant de l'aide de l'État pour les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi 'CAE),

Vu la circulaire DGEFP n° 2009-42 du 5 novembre 2009 relative à l'entrée en vigueur du Contrat Unique d'Insertion,

Vu la circulaire interministérielle n°CAB/2015/94 du 25 mars 2015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le champ du développement économique de l'emploi,

Vu la circulaire DGEFP/SDPAE/MIP n°2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une nouvelle procédure pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi est entrée en vigueur. Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences. Dans le secteur non-marchand, c'est le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi - Parcours Emploi Compétences CAE-PEC.

Il expose qu'il est nécessaire de reconduire le contrat d'Accompagnement dans l'Emploi - Parcours Emploi Compétences CAE-PEC de Madame Fanny SAULAS.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 6 mois à compter du 26 août 2020 renouvelable 6 mois.

L'Etat prendra en charge 40 % de la rémunération correspondant au SMIC sur la base de 20h et exonèrera les charges patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Il propose au Conseil Municipal le recrutement de Madame Fanny SAULAS pour un CAE -

PEC pour les fonctions d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 22 heures/semaine pour une durée de un an.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à recruter Madame Fanny SAULAS en CAE-PEC pour les fonctions d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 22 heures/semaine pour une durée de six mois à compter du 26 août 2020.

Questions diverses :

- Informations de l'élection de Mme DUPUIS Brigitte à la tête de la Communauté de Commune du Castelrendais.
- Facturations eau/assainissement : une demande est faite d'étudier la mensualisation (réponse du trésorier principal, surcroit de travail et surcoûts d'encaissement) à voir en commission eau et assainissement pour facturation trimestrielle ou semestrielle.
- Vitesse reste très élevée rue Camille Mortier ; entrées de village, centre bourg, un travail de réflexion et de propositions est demandé à la commission Voirie.
- Présence importante de renards sur la commune.
- Bilan de la station d'épuration : peu satisfaisant, difficultés de fonctionnement. La station n'est plus aux normes, entretien par les agents communaux à suivre.
- Interrogation pour la mise en place d'un distributeur de pains : à étudier mais voir avant si reprise des tournées par la boulangerie Rochereau de Château Renault. Si reprise des tournées pas de mise en place de ce distributeur, interrogations quant aux habitants des hameaux.
- L'église est maintenant ouverte au public tous les jours de 10h à 17h du 13 juillet au 17 août.
- une enquête publique concernant Le Gault aura lieu en mairie du lundi 17 Août au mardi 15 septembre 2020.
- Rappel que les vélos sont interdits sur le City Parc.
- Refus de renouveler le site internet de la commune pour la somme de 1 800 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à: 22:30

Date des prochaines séances du Conseil Municipal : le vendredi 18 septembre.